

*Loi anti-inflation*

de prix, ce ministère aura moins de travail. On pourrait donc réduire ces dépenses.

Les besoins de l'Agence canadienne de développement international sont chiffrés à 734 millions de dollars, soit 207 millions de plus qu'il y a deux ans. Son activité prête le flanc à la critique. Elle s'est attirée des reproches sérieux en comité non seulement de la part de l'opposition officielle, du NPD et du parti créditiste, mais aussi des ministériels. Tous, nous nous sommes dits inquiets de l'arbitraire dont fait preuve le directeur de l'ACDI. Je pense donc que ses dépenses devraient être scrutées de près, et réduites par le gouvernement.

Si vous examinez certaines de mes propositions, vous constaterez qu'elles apportent des économies avoisinant le milliard sur les crédits demandés pour cette année, sans rien changer aux habitudes de vie des Canadiens. Des quantités d'autres économies pourraient être réalisées, mais plutôt que de m'étendre là-dessus, je laisserai aux députés le soin d'examiner eux-mêmes les prévisions budgétaires. Cependant, au lieu de suivre cette voie, notre premier ministre parcourt le Canada et au lieu d'expliquer sa politique, il menace les travailleurs, les hommes d'affaires et le simple citoyen. Au lieu de faire amende honorable, d'admettre ses erreurs, disant: j'ai interprété vos désirs comme des besoins et je vous ai imposés en conséquence, je le regrette. Au lieu de tenir pareil langage et de promettre de s'amender, il profite de toutes les occasions pour menacer littéralement les Canadiens. Il leur dit: Faites ce que je dis ou gare à vous.

D'après les journaux, il aurait déclaré: Si on vous accorde une augmentation, nous vous l'enlèverons par des impôts ou nous imposerons la société et la déduirons à la source, ou encore nous la prendrons à la société. Quelle hypocrisie! Le premier ministre et son gouvernement devraient chercher à obtenir la collaboration de tous et ils devraient donner l'exemple.

Jusqu'à présent, le premier ministre n'a rien dit à propos de la diminution du nombre de bureaucrates qui composent l'administration. Il n'a pas dit qu'il réduirait les prestations d'assurance-chômage de celui qui refusera de travailler. Il n'a pas parlé de stimulants fiscaux en faveur des petites entreprises. Il n'a pas été question non plus de stimulants fiscaux pour les particuliers qui veulent, Dieu soit loué, travailler plus fort. Non, le premier ministre nous a rien dit de tel.

Monsieur l'Orateur, la situation actuelle réclame des réductions hardies, impitoyables et rigoureuses de la part du gouvernement pour récompenser les efforts de ceux qui affrontent la concurrence mondiale. Au lieu de cela, le premier ministre s'amuse à des futilités pendant que le pays est la proie des flammes. Pour terminer, je recommande à la considération du gouvernement actuel les mots du grand président que fut Abraham Lincoln, car ils sont aussi vrais aujourd'hui qu'au moment où ils ont été prononcés. Lincoln a dit:

On ne peut engendrer la prospérité en décourageant l'économie. On ne peut renforcer les faibles en affaiblissant les forts. On ne peut aider les salariés en décourageant les employeurs. On ne peut aider les pauvres en détruisant les riches. On ne peut forger des caractères et exalter le courage en retirant à l'homme toute initiative et toute indépendance. Enfin on ne peut aider un homme de façon permanente en faisant à sa place ce qu'il doit être capable de faire de lui-même.

[M. Crouse.]

J'exhorte le gouvernement à méditer sérieusement sur ces perles de sagesse, prononcées par un ancien grand chef d'un autre pays; ce n'est qu'à ce prix que le Canada peut espérer un avenir prospère.

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, je considère qu'il est de mon devoir de parlementaire d'exprimer mon point de vue sur le bill C-73, qui a été déposé à la Chambre par l'honorable ministre des Finances (M. Macdonald) en vue de mettre en application le contenu du Livre blanc comme offensive contre l'escalade des prix à la consommation.

En 1968, le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) a présenté à la nation un programme politique dont l'objectif premier était l'établissement d'une société juste. Le peuple a cru dans les promesses du parti libéral et dans la société juste promise aux Canadiens de bonne volonté. Le parti libéral a été porté au pouvoir de façon très majoritaire. Il avait donc l'autorité pour légiférer en vue de l'établissement d'une société plus juste au Canada.

Dans mon esprit, monsieur le président, une société juste est celle qui reconnaît d'abord à chaque individu, à chaque famille, le droit à un revenu suffisant pour assurer la satisfaction des besoins essentiels de chaque individu et de chaque famille, c'est-à-dire un revenu qui permettrait à chaque famille de vivre au-delà du seuil de la pauvreté, tel que décrit dans le rapport du comité sénatorial sur la pauvreté.

La nature impose aux pères de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants. Elle va même plus loin. Comme les enfants reflète la physionomie de leur père, ils sont en quelque sorte le prolongement de sa personne et la nature lui inspire l'idée de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine qui les aide à se défendre dans la périlleuse traversée de la vie contre toutes les surprises de la mauvaise fortune. Est-ce avec un salaire minimum de \$2.60 l'heure qu'un chef de famille peut faire face à ses obligations et à réaliser ses ambitions? C'est du moins ce que l'on nous rapportait que, dans la province de Québec, le salaire minimum a été gelé à \$2.60 l'heure.

Pourtant, avec le Livre blanc et le projet de loi qui est à l'étude je crains beaucoup que les gagne-petit soient défavorisés et que le fossé qui les sépare des plus favorisés soit encore plus grand ce qui pourra entraîner des perturbations sociales qui ne seront profitables à personnes.

● (1640)

Le devoir de l'État est de favoriser une plus grande coopération entre le capital-travail et le capital-argent. Le capital-travail a des droits et également des devoirs. Parmi ces devoirs, il y a celui de fournir fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité. Il doit s'efforcer de fournir un travail de qualité, ce qui permettra de diminuer le coût de production et, par le fait même, facilitera une meilleure concurrence qui sera de nature à combattre efficacement le chômage.

Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent pas traiter l'ouvrier en esclave. Il serait juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme, ainsi que le respect des droits de l'homme. Le travail du corps est loin d'être un sujet de honte.